

Mise au point relativement au Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Mise en contexte

Différentes informations ont été véhiculées ces dernières semaines, notamment par le truchement des médias, sur la situation des régimes de retraite au Québec, dont celui du Mouvement Desjardins. Il nous est apparu opportun de faire le point aujourd'hui sur ce dossier.

Au cours des dernières années, nous avons fait preuve d'une grande diligence dans la gestion du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). Vous vous souviendrez que la chute des marchés financiers de 2008 avait affecté significativement la situation financière de l'ensemble des régimes de retraite au Canada, incluant celui du Mouvement Desjardins, et cela nous avait amené à réagir rapidement.

Avec l'appui d'un chantier de réflexion composé de différents experts, le Mouvement Desjardins a pris ces dernières années différentes mesures qui ont permis de renforcer et de consolider la santé financière du régime.

Ainsi, nous avons revu notre gestion des risques en fonction des nouvelles conditions du marché, et adopté une politique de placements axée sur des principes guidés par le passif, soit nos obligations actuelles et futures envers les participants au régime. L'âge du départ à la retraite sans réduction a aussi été revu, passant de 57 à 62 ans. De plus, le 1^{er} janvier 2010, des cotisations d'équilibre de 150 millions de dollars annuellement ont été mises de l'avant. Ces différentes mesures visaient à assurer la stabilité financière à long terme du RRMD, tout en prenant en considération la sécurité financière des employés et les besoins de main-d'œuvre du Mouvement Desjardins.

Recul des marchés financiers

Au cours des derniers mois, les marchés financiers ont amorcé un nouvel épisode baissier marqué et prolongé, un recul qui a des impacts significatifs sur la situation financière de l'ensemble des régimes de retraite au Canada. De plus, la contre-performance des marchés financiers survient alors que nous continuons à évoluer dans un contexte de faibles taux d'intérêt, ce qui a fait augmenter de manière marquée et soudaine la valeur du passif utilisée pour le test de solvabilité du régime.

Ainsi, au cours des derniers mois, le ratio de solvabilité de notre régime a été mis sous pression en raison des présentes conditions des marchés financiers. Au 31 décembre dernier, notre ratio de solvabilité se situait à 71,2 %, représentant un déficit de solvabilité de 2,3 milliards de dollars.

Il faut savoir que le déficit de solvabilité est calculé en considérant des hypothèses de terminaison du régime à une date donnée. Il s'agit en quelque sorte d'une « photo » prise à un moment précis, en faisant l'hypothèse de la fin du régime.

Il faut toutefois se rappeler que l'indicateur le plus important et qui nous guide dans la gestion de notre régime de retraite est le ratio de capitalisation. Celui-ci reflète la capacité du régime à faire face à ses obligations financières à l'endroit de ses participants dans une perspective à long terme. Au 31 décembre 2010, le ratio de capitalisation du RRMD se situait à 86 %. Les cotisations d'équilibre mises de l'avant en 2010 et qui s'échelonnent sur une période de 15 ans permettront de renforcer davantage la capitalisation du régime.

Nouvelles initiatives à l'étude

Cela dit, en raison des pressions exercées par les nouvelles conditions des marchés financiers, nous devons aujourd'hui actualiser les solutions mises de l'avant ces dernières années. Ainsi, avec le soutien du Chantier de réflexion, différentes initiatives sont présentement à l'étude afin d'apporter de nouveaux ajustements à notre régime.

Nous poursuivons également nos discussions avec le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir une prolongation de différentes mesures d'allègement réglementaires, dont celle de pouvoir amortir sur 10 ans plutôt que sur 5 années le déficit de solvabilité. Nous sommes confiants quant à l'issue positive de ces discussions, qui bénéficieront non seulement à Desjardins, mais à toutes les caisses de retraite privées du Québec.

À la lumière de ces pourparlers avec le gouvernement et de nos travaux de réflexion, nous communiquerons bientôt des premières mesures destinées à raffermir la santé financière du RRMD. Elles auront pour objectif de ramener le régime au point d'équilibre sur le plan de sa capitalisation et d'en assurer la pérennité. Les mesures envisagées verront aussi à protéger la sécurité financière de nos employés et de nos retraités, ainsi que de permettre un meilleur contrôle des risques et des coûts dans un contexte où les conditions des marchés financiers sont difficiles et incertaines.

Comme ce fut le cas par le passé, nous entendons continuer à gérer le RRMD de manière prudente et responsable, dans le respect de nos valeurs coopératives. L'appui et la contribution de tous et chacun constitueront des atouts précieux pour assurer le succès de cet effort collectif.

Jacques Dignard
Premier vice-président
Capital humain et Culture
Mouvement Desjardins

Raymond Laurin
Premier vice-président
Finances, Trésorerie et Direction Financière
Mouvement Desjardins